



S.A. AQUAWAL

FICHE TECHNIQUE

N° FTA/80/08-A

Date : 2 octobre 2008

Nombre de pages : 4

LOGES POUR

COMPTEUR(S) D'EAU

NOTES PRELIMINAIRES : 1) S'il est fait mention de plans types, de plans de référence et /ou d'autres fiches techniques, etc., l'identification de ces documents dans le texte qui suit fait abstraction de l'indice alphabétique qui complète leur numéro; cet indice est relatif à l'édition et les documents à prendre en considération sont toujours les derniers en date.

2) Toute norme européenne (EN) relative au sujet traité par le présent document remplace systématiquement les normes belges (NBN), étrangères (NF, DIN, etc.) et internationales (ISO) éventuellement citées dans les prescriptions qui suivent.

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente fiche technique spécifie les caractéristiques de construction et d'utilisation ainsi que toutes les spécifications auxquelles doivent répondre les loges préfabriquées pour compteur(s) d'eau.

Ces loges ont pour objet l'installation de compteur(s) en limite de propriété, sans devoir recourir à la création d'un puisard. La lecture ou la manipulation du ou des compteurs s'effectue donc depuis le sol, de manière aisée, sans système ou manipulation spécifique.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

- **FTA/50/10 : « Tubes en polyéthylène PE 40 - PE 80 - PE 100 » ;**
- **FTA/80/01 : « Compteurs d'eau froide DN < 50 ».**

3. CONCEPTION

Les loges préfabriquées pour compteur(s) d'eau sont prévues pour accueillir un ou deux compteurs d'eau froide conformes aux prescrits de la FTA/80/01. Les prescriptions du cahier spécial des charges ou de la demande de prix préciseront le nombre de compteurs et le diamètre nominal de ceux-ci (DN 15 ou DN 20).

Le ou les compteurs sont positionnés à une profondeur permettant une lecture et une accessibilité aisées.

Les loges sont destinées à être enterrées et doivent donc être conçues rigoureusement, d'un point de vue résistance mécanique d'une part (résistance aux opérations de compactage ainsi qu'aux charges roulantes de minimum 12,5 T) par défaut et d'un point de vue protection contre le gel d'autre part.

Les loges préfabriquées sont livrées complètes, montées et composées des éléments suivants :

- a) un corps principal, avec embase, en matériau composite ;
- b) une protection isolante (intérieure ou extérieure au corps principal), en ce compris un bouchon d'obturation en partie supérieure ;
- c) une tête réglable et inclinable, constituée d'une rehausse et d'un trapillon, par défaut en fonte ductile protégée et antidérapant. Le tampon est facilement ouvrable et est éventuellement solidaire du corps par un lien inaltérable ;
- d) un ensemble de branchement pour le compteur comprenant :
 - un robinet d'isolement avant le compteur ;
 - un clapet anti-retour (muni d'un dispositif de purge) après le compteur ;
 - deux raccords mobiles pour la connexion directe du compteur, le sens de montage de celui étant clairement identifié ;

- les connexions d'entrée et de sortie en PEHD (bouts lisses), clairement identifiées sur le corps de la loge. (« entrée » et « sortie »). Le PEHD est de qualité minimale PE 80 « eau potable ».

- N.B. :
- la loge ne comprend pas le compteur ;
 - les pièces de branchement des compteurs sont en laiton ;
 - la pression de fonctionnement admissible est de 16 bars.

La hauteur de la loge est prévue de telle sorte que les connexions d'entrée et de sortie soient situées à une profondeur de 90 ± 10 cm.

L'ajustement de la profondeur de pose finale est réalisé grâce à l'amplitude de réglage de la tête.

4. PRECISIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Les documents de soumission précisent :

- la plage de profondeurs des connexions d'entrée et de sortie, compte tenu de l'amplitude de réglage de la tête ;
- l'angle de rotation de la tête ;
- l'inclinaison maximale du trapillon (en degré ou en pour-cent) ;
- l'encombrement du trapillon (carré, rectangulaire ou rond) ;
- l'encombrement du corps ;
- la plage de profondeurs du ou des compteurs par rapport au niveau du sol ;
- la nature des matériaux constituant le corps de la loge ;
- la nature des matériaux constituant la protection isolante ;
- le poids de la loge complète ;
- le DE des connexions d'entrées et sorties.

Seront joints à la soumission une coupe détaillée de la loge préfabriquée complétant les informations reprises ci-dessus, ainsi que les certificats relatifs aux tests de protection contre le gel.

5. MATERIAUX EN CONTACT AVEC L'EAU POTABLE

Tous les matériaux, qui entrent dans la constitution d'une loge et qui sont susceptibles d'être normalement ou occasionnellement en contact avec l'eau potable doivent être couverts par des certificats attestant de l'innocuité des matériaux organiques.

Ces certificats seront également joints aux documents du marché.

6. TRANSPORT, LIVRAISON, MANUTENTION ET STOCKAGE

Les loges sont transportées, manutentionnées et stockées de façon à ne pas être détériorées. Les documents de soumission précisent le conditionnement proposé (en ce compris les mesures minimales de protection), pour une ou pour un ensemble de loges.

Les connexions d'entrée et de sortie sont convenablement obturées à l'aide d'un bouchon escamotable.

7. CHECK LIST

7.1. Eléments obligatoires

- 7.1.1 Préciser si le trapillon et/ou le tampon peuvent être d'une autre matière que la fonte ductile ;
- 7.1.2 Préciser le nombre de compteurs ;
- 7.1.3 Préciser le DN du ou des compteurs, leur filetage (G3/4 ou G1) et l'interdistance nécessaire entre les raccords mobiles ;
- 7.1.4 Préciser si le croisement des tubes en PEHD est autorisé ou pas

7.2. Eléments facultatifs

- 7.2.1 Préciser éventuellement le DE des connexions d'entrée et de sortie ;
- 7.2.2 Préciser éventuellement le verrouillage du tampon ;
- 7.2.3 Préciser si les charges roulantes que doit supporter la loge sont différentes de 12,5 tonnes.
